



Desertion Armée de l'air

Par **Toutoums**, le **16/01/2019** à **05:00**

Bonjour,

je vous expose mon probleme en esperant que vous puissiez m'aider a le resoudre !

Je suis convoqué au tribunal correctionnel de marseille le lundi 21 janvier !

Je suis accusé de desertion. le fais exact est " reproché d'avoir omis de se presenter, le 07 decembre 2013, a son corps dans les 6 jours de l'expiration de son arret maladie " !

J'ai decidé de ne pas prendre d'avocat et de me defendre seul .

Le probleme étant que j'ai eu un arret maladie du 28novembre au 06decembre et un autre arret du 08 decembre au 20 decembre ! mon medecin a oublié d'antidater l'arret maladie pour le 07 decembre !

La question est " Puis je renier les fais qui me sont reproché par excuse que je ne pouvais me presenter puisque j'étais en arret maladie ? ou bien dois je plaider coupable car je n'ai aucun justificatif pour le 07 decembre ?

Merci de m'eclairer pour que je puisse savoir comment preparer ma defense !

Je reste avotre disposition pour plus de details ou pour repondre a vos questions !

En attendant de vous lire je vous souhaite une bonne journée !

Jordan

Par **Visiteur**, le **16/01/2019** à **18:38**

Bonjour

Ici , personne ne vous conseillera de nier, il faut toujours rester "réglo".

Par **Toutoums**, le **16/01/2019** à **18:59**

Bonjour Pragma,

Donc le fait que j'ai un arrêt maladie du 08 décembre jusqu'au 20 décembre ne suffit pas à prouver que je ne suis pas déserteur ?

Je précise que suite à mon arrêt maladie j'ai repris du service normalement et personne n'est venue me parler de ma désertion. J'ai terminé mon contrat et je suis retourné dans le civil. On m'a notifié de mon procès, 4 ans après, à la douane d'un aéroport !